

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE DE TOUFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2026-033

NOUS, Maire de la Commune de TOUFLERS

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6 et L2215-4 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'intervention de *pose de filets anti-pigeons sur le clocher de l'Eglise*, programmée par l'entreprise **RENTOKIL PEST CONTROL** de Fretin les **MARDI 24 ET MERCREDI 25 FEVRIER 2026** ;
- Considérant qu'il convient de permettre le passage et la manœuvre de la nacelle nécessaire à l'intervention ;

A R R Ê T O N S

Article 1 : **Le stationnement sera interdit** à tous véhicules et considérant comme gênant

- **Le MARDI 24 et le MERCREDI 25 FEVRIER 2026 de 7h à 17h30**

sur les DEUX PARKINGS ENTOURANT L'EGLISE

Article 2 : La signalisation appropriée sera installée par les services techniques.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera faite à Mme la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de Hem et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du celui-ci.



Fait à Toufflers, le 19/02/2026

Le Maire

Alain Goncé